



## **Ordre du jour de la réunion du CSE extraordinaire du 23 juin 2022**

- 1. PRÉSENTATION DES COMPTES DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES ŒUVRES SOCIALES 2021 DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'UES SUEZ RV ENERGIE PAR LE CABINET MARQUANT 4**
  
- 2. APPROBATION ET QUITUS DE LA GESTION DES COMPTES DES BUDGETS ATTRIBUTION ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL (AEP) ET DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) DE 2021 DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE SUEZ RV ENERGIE 12**

**Présence :**

<b>Étaient présents :</b>	
<b>Représentants de la Direction :</b>	
Yves Lambert	Directeur général délégué SUEZ RV Énergie, Président du CSE
Bella Zisère	Directrice des ressources humaines SUEZ RV Énergie
Céline Merle	Direction des ressources humaines SUEZ RV Énergie
<b>Membres élus du CSE :</b>	
Baudy Frédéric	
Blasco Thierry	
Chérel David	
De Jaeger Isabelle	
Dulac Dolores	
Félicien Sammy	
Gérardot Jonathan (à distance)	
Goudin Fabrice	
Henneton Mikaël	
<b>Kabouz Hassan (à distance)</b>	
Loumi Abdallah	
Maklhoufi Yazid	
Martin Yannick	
Robinet Denis	
<b>Représentants syndicaux au CSE :</b>	
Olivier Richard	FO
<b>Invités (par TEAMS à distance) :</b> Nathalie Marquant – Cabinet Marquant (par TEAMS à distance)	

**LISTE DES PRESENTS A METTRE A JOUR AVEC LA FEUILLE DE PRESENCE**

La séance est ouverte à 13h00.

Réunion en présentiel et TEAMS.

Mikaël Henneton est nommé secrétaire de séance.

## 1. Présentation des comptes des budgets de fonctionnement et des œuvres sociales 2021 du comité social et économique de l'ues SUEZ RV Energie par le cabinet Marquant

BELLA ZISÈRE : Nous sommes là dans le cadre d'une réunion du CSE extraordinaire, exercice habituel que nous faisons avec le Cabinet Marquant qui nous accompagne sur l'exercice des comptes. Il s'agira dans un premier temps d'une présentation des comptes du budget de fonctionnement et des œuvres sociales pour 2021 comme tous les ans et ensuite une approbation et quitus de la gestion des comptes des budgets d'attribution économique et professionnel et ASC pour 2021. On vous laisse faire la présentation.

DENIS ROBINET : j'ai une petite remarque à faire sur la remise des documents. Celle-ci nous a été faite lundi à 21h52 par mail. Je considère que les trois jours entiers pour l'étude des dossiers ne sont pas respectés.

BELLA ZISÈRE : on prend note de votre remarque, monsieur Robinet. On s'efforcera dans notre processus, tous respectivement, effectivement d'y veiller de manière plus attentive.

DENIS ROBINET : Bien entendu. Parce que nous avons eu des réunions en parallèle et l'étude des documents prend quand même du temps. Nous ne remettons pas en cause la sincérité des comptes, bien au contraire, ça n'est pas la question, mais nous avons besoin de temps pour l'étude des documents quels que soient les documents et entre autres sur les comptes, nous considérons que nous n'avons pas eu les trois jours pleins tels que prévu dans le cadre de la loi. Merci.

NATHALIE MARQUANT : Si vous avez des questions complémentaires après la présentation des comptes, vous pouvez toujours faire un mail pour effectivement poser les questions. Je ne sais pas exactement quand il a été envoyé, je sais qu'il a été finalisé la semaine dernière. C'est vrai que cette année, nous avons eu un peu de retard par rapport aux problématiques d'achat, d'amortissement et d'immobilisation, c'est ce qui a expliqué le décalage que l'on a parce que nous avons fini nos comptes depuis très longtemps. Effectivement nous ferons mieux dans l'avenir.

DENIS ROBINET : J'ose espérer puisque cette remarque avait déjà été faite l'année passée ou il y a deux ans.

THIERRY BLASCO : Il y a deux ans.

NATHALIE MARQUANT : Il y a deux ans, pas l'année passée. Si on prend le rapport d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021, on a sur l'exercice un excédent de 78 493€ avec un excédent sur le budget d'œuvres sociales de 57 694€ et un excédent sur le budget de fonctionnement de 20 799€. Globalement on n'a fait aucune observation et on a attesté les comptes sans observation.

Sur les pages suivantes, on a un rappel au cadre légal de la mission : la comptabilité est tenue, c'est une externalisation, par notre cabinet sur le logiciel PROWEB.

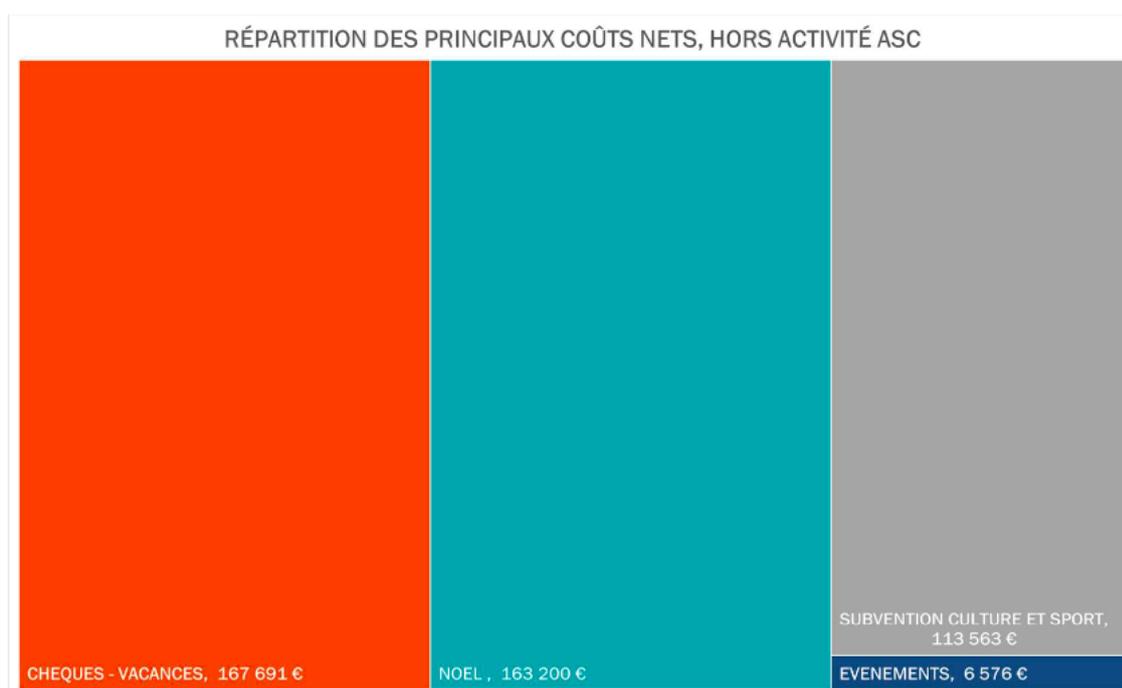
On a par ailleurs fait un point sur les obligations comptables. Il n'y a pas eu de modification depuis les ordonnances de 2017. Simplement l'autorité des normes comptables a republié un règlement en 2021 précisant qu'il fallait distinguer le budget de fonctionnement du budget des œuvres sociales et ne pas imputer des charges dans les mauvais budgets. En tous les cas, ce n'est pas votre cas, parce qu'en plus,

en termes d'obligations, on présente bien un bilan et deux comptes de résultats des annexes comptables.

Sur la partie organisation, on a bien eu l'ensemble des justificatifs comptables nécessaires à notre mission.

Concernant l'URSSAF, on a juste à noter que le plafond a été remonté à 250€ par collaborateur à titre exceptionnel pour Noël, pour permettre à un certain nombre de CSE de pouvoir augmenter le montant des bons distribués. Bien entendu c'était à titre exceptionnel, on est maintenant revenu au plafond de 175€. Dans le cas du CSE de RV Énergie, on est parfaitement dans les plafonds.

Concernant les charges et les produits, je vous ai dit qu'on avait attribué ça dans les bons comptes. On n'a pas de charges réparties entre les deux budgets et concernant les subventions – c'est ce qui a expliqué aussi un peu le retard, puisque on a fait un contrôle des subventions et il y avait une erreur de calcul par rapport aux versements effectués, que l'on a corrigée après avoir échangé avec la Direction. Donc globalement, on n'a pas d'observation à faire sur le CSE.



**Concernant le budget des œuvres sociales**, on a un résultat excédentaire de 57 694€ avec ce résultat excédentaire qui vient augmenter les réserves, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 221 524€.

Les subventions. Elles correspondent à 1,31% de la masse salariale donc à 515 099€.

Vous avez eu par ailleurs, au titre de l'exercice 2021, 440€ qui correspondait à un avoir des chèques vacances ANCV.

Concernant les charges de l'exercice – les dépenses effectuées au titre de 2021 – on a d'une part les chèques vacances, la valeur des chèques vacances distribués dépend d'une grille déterminée par le CSE. Et on a sur 2021 un coût net de 167 691€.

Au niveau des chèques cadeau événements, le CSE distribue un chèque cadeau d'une valeur de 100€ pour les naissances, adoptions, mariage, pacse et retraite pour un montant global net de 6 576€. Je tiens juste à préciser qu'il ne s'agit pas d'un compte rond puisque les prestataires en fait accordent une remise dans l'achat des bons et donc c'est pour ça qu'on a 6 576€ au lieu d'avoir un coefficient multiplicateur de 100.

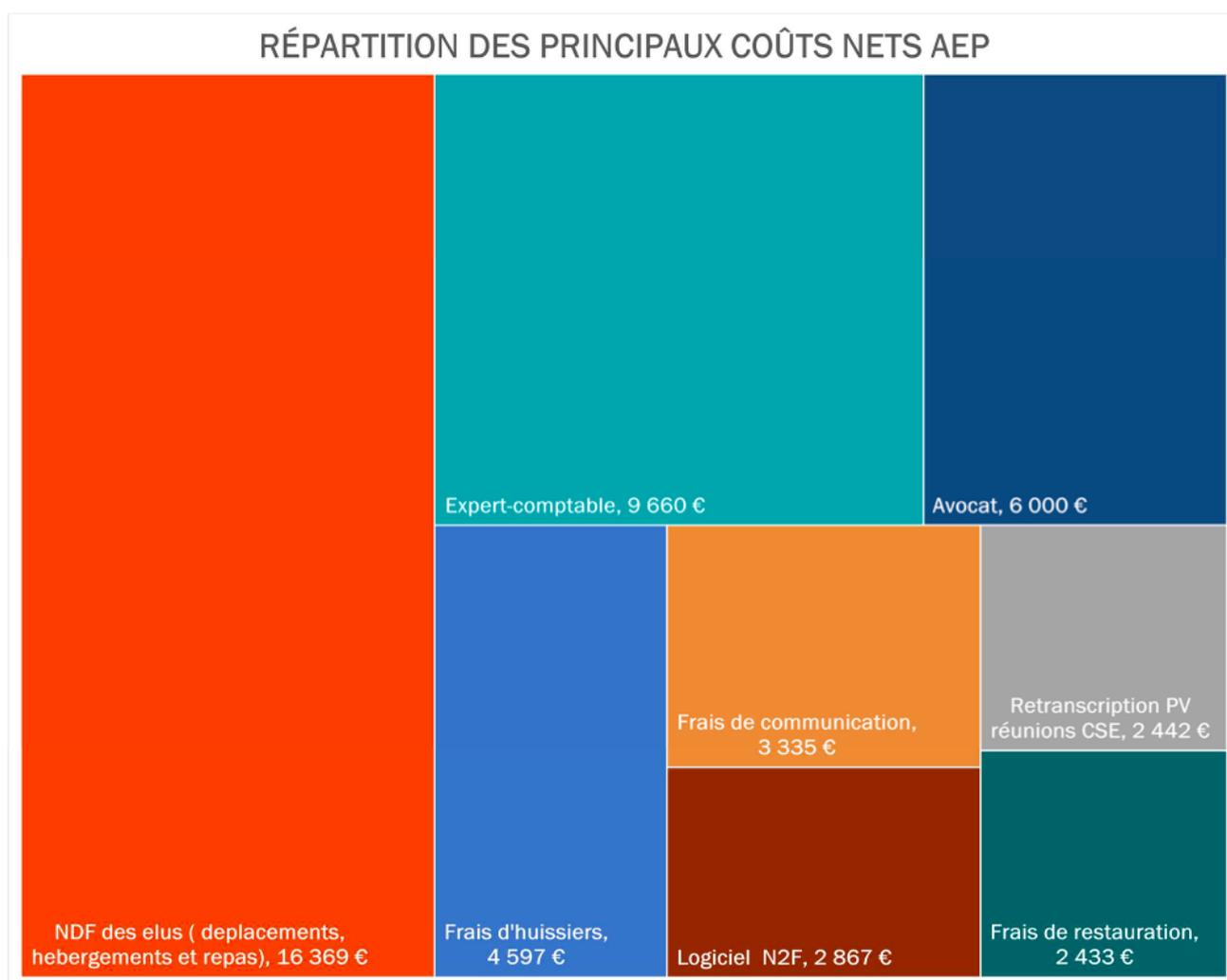
Au niveau des subventions culture et sport, c'est au niveau de MEYCLUB, comme pour les chèques événement, que le CSE accorde une subvention d'un montant de 125€. On a un coût net de 113 563€. Et au niveau de Noël, le CSE a offert à tous les salariés un bon d'une valeur de 100€ et, il a également

été remis pour les enfants un bon cadeau de 80€ à tous les enfants de moins de 16 ans. Donc le tout confondu dégage un coût net de 163 200€.

Nous avons ensuite le compte de résultat avec le comparatif par rapport à 2020. Sachant qu'effectivement on a à peu près les mêmes montants que l'année dernière, si ce n'est que cette année, il y avait un peu moins de chèques vacances puisqu'on a 167 191€ au lieu de 199 391€. Et on a par ailleurs, ce qui est normal compte tenu de la situation sanitaire, plus de subventions culture et sport. Globalement le coût net a été de 456 500€ sur 2021 alors que l'on a 485 846€ en 2020.

On retrouve ce que l'on a vu tout à l'heure, notamment les produits constatés d'avance, qui sont une régularisation que l'on a vue tout à l'heure. Par contre 1 345€, c'est le coût des frais bancaires sur l'exercice, notamment parce qu'il y a beaucoup de virements et les banques prennent des marges, des coûts de commission sur les virements. Et on peut constater que la subvention a baissé entre 2020 et 2021 puisque on est passé de 529 602€ à 515 099€.

Avez-vous des questions au niveau du budget des œuvres sociales ?



**Sur le budget de fonctionnement.** On a dégagé un excédent de 20 799€ qui vient augmenter les réserves. Et on a au 31 décembre 2021 des réserves qui s'élèvent à 133 810€.

Les subventions, elles représentent 0,2% de la masse salariale, et on a un montant de 78 642€ sur 2021. Il y a eu des produits exceptionnels qui proviennent notamment de remboursement de notes de frais des élus qui dataient de l'exercice antérieur.

On a également reçu un remboursement d'honoraires, c'est notamment l'entreprise qui rembourse une partie des prestations du cabinet Actema Consulting en charge de la rédaction des PV – 8 250€.

Et on a eu des remboursements d'honoraires de 1 200€ de frais d'avocat pour non-audience.

Au niveau des différentes charges, on a d'une part nos honoraires à nous pour l'externalisation – 9 660€. On a également le coût du cabinet AXIUM, qui correspond à la mission économique de l'orientation stratégique dont 20% est pris en charge par le CSE. Ça représentait 6 000€.

Les honoraires juridiques. C'est dans le cadre du projet de réorganisation des horaires de travail du site d'Héllyséo. Le CSE a fait appel au cabinet de Maître Bouzaïda pour une assistance et une représentation lors de la procédure devant le tribunal judiciaire de Nanterre. Ça a représenté des coûts d'honoraires de 4 597€.

Et on a eu des frais, l'ensemble des notes de frais concernant notamment les déplacements, ça représente un montant total de 16 369€.

Les frais de repas, on a 2 433€.

Le coût du logiciel PROWEB : 7 565€, c'est le coût annuel notamment pour la maintenance et la mise à jour.

Et les rédactions de PV. On a donc un montant total de 10 692€, moins effectivement la prise en charge par l'entreprise de 8 250€, ce qui fait un coût net de 2 442€.

THIERRY BLASCO : Juste une précision : dans l'attente du remboursement de la totalité de la somme.

NATHALIE MARQUANT : Oui, vous allez voir dans le compte de bilan, il est provisionné dans les produits à recevoir.

THIERRY BLASCO : Mais en fait même les 2 442€ devraient être remboursés également. C'est un CSE extraordinaire, donc en fait on a intégré uniquement dans la part des 8 250€ les CSE ordinaires, mais, pour information, le solde de 2 442€ devrait également être remboursé par la Direction. Donc on le rentrera dans le rapport de 2022.

NATHALIE MARQUANT : Oui, ça sera intégré dans le rapport 2022 si le versement a lieu à ce moment-là. Ça sera un produit sur l'exercice antérieur, tout à fait. Les 8 250€ sont provisionnés et ils sont effectivement dans les créances.

DENIS ROBINET : Pouvez-vous nous confirmer que vous utilisez bien l'outil PROWEB pour la gestion comptable du CSE ?

NATHALIE MARQUANT : Oui, tout à fait.

DENIS ROBINET : OK.

NATHALIE MARQUANT : Les états que vous avez là sont les états identiques à PROWEB. On fait toute la saisie sur PROWEB. Sur notre cabinet, on saisit toujours sur le logiciel des clients. Simplement en termes de présentation, pour simplement répondre à vos questions derrière, comme effectivement la présentation des états PROWEB n'est pas très facile à comprendre pour les gens qui ne sont pas des comptables, donc nous retraisons avec une présentation beaucoup plus synthétique et surtout nous présentons des comptes de résultats analytiques, avec les charges qui correspondent aux dépenses engagées, les produits correspondent, ou bien à la participation des salariés pour les ASC, ou bien les remboursements, et ça dégage un coût net qui vient s'imputer sur la subvention. Est-ce que ça répond à votre question ?

DENIS ROBINET : Oui parfait.

NATHALIE MARQUANT : Donc voilà le compte résultat du budget de fonctionnement AEP. On a vu l'essentiel des éléments, je ne sais pas si vous avez des questions complémentaires par rapport à ça ? Les frais d'huissier sont des frais d'huissier liés à la procédure pour préciser. Et ça c'est le logiciel pour les notes de frais, puisque vous avez maintenant un logiciel pour la gestion des notes de frais, et nous, on comptabilise dans les comptes – un compte par élu pour pouvoir plus facilement suivre les opérations.

DENIS ROBINET : Une question concernant les notes de frais. Sont bien séparés les frais liés au transport des frais de restauration ? Ou vous considérez une note de frais comme étant une note de frais ?

NATHALIE MARQUANT : Oui, sauf que dans le traitement de cette année, la distinction était très compliquée à faire. Vous voyez qu'on l'avait fait l'année dernière avant que l'on ait le logiciel notes de frais parce que en fait dans le PROWEB on va faire un changement de paramétrage. Il avait été choisi de faire un paramétrage par élu et de faire des sous-sections « déplacement » « hébergement » « repas » et ça apparaîtra sur 2022.

DENIS ROBINET : Le logiciel note de frais en soi intègre bien ces différences ?

NATHALIE MARQUANT : Oui, mais le problème c'est que le logiciel lui-même, ce n'est pas PROWEB.

DENIS ROBINET : non, on est d'accord. N2F c'est le support retenu pour le défraiement des élus dans le cadre de leurs déplacements, ça il n'y a pas de problème, mais il intègre bien ces différentes sections : « transport », « restauration » « hôtel » ?

NATHALIE MARQUANT : Tout à fait, elles sont comptabilisées d'une manière différente. Bien entendu, elles sont bien comptabilisées par section, mais le paramétrage du logiciel PROWEB en 2021 ne permettait pas de faire cette distinction. C'est à dire que grosso modo il faut que dans une section analytique par exemple pour « notes de frais monsieur Blasco », il faut dessous que l'on ait des sous catégories avec « déplacement » « hébergement » « repas ». Et c'est ce qui apparaîtra maintenant sur 2022.

DENIS ROBINET : D'accord donc ça sera intégré en 2022. Très bien.

NATHALIE MARQUANT : Oui c'est un problème de paramétrage, c'était trop compliqué sur 2021 de rechanger tout. On ne peut pas le faire en antériorité, il faut faire les paramétrages au fur et à mesure. Mais on a bien la distinction. Comptablement, on a bien la distinction. Ça c'est parce que le logiciel note de frais n'est pas lié à PROWEB. Il faudrait qu'il y ait une liaison qui impute automatiquement les écritures de l'un à l'autre. Mais ça va être lié. Est ce qu'il y a d'autres questions ?

DENIS ROBINET : Oui. Dans l'outil PROWEB, il n'y a pas la possibilité d'avoir ce paramétrage direct « notes de frais » sur lequel on saisirait de la même manière que N2F ?

NATHALIE MARQUANT : Non. PROWEB ne l'a pas encore développé.

DENIS ROBINET : D'accord. Parce que ça pourrait être une solution beaucoup plus simple que de passer par deux logiciels différents.

NATHALIE MARQUANT : Je sais, mais le problème est qu'il y a un certain nombre d'éditeurs logiciels qui l'ont mis en place, ça ne fonctionne pas forcément. Et en l'occurrence, à ma connaissance en tout cas, PROWEB ne l'a pas développé. Je pourrai leur poser la question quand même.

DENIS ROBINET : Ça serait intéressant.

THIERRY BLASCO : Je peux apporter un complément de réponse. En fait N2F est en capacité de générer un fichier qu'on peut intégrer dans PROWEB et qui génère directement des écritures comptables. N2F sait faire, sauf que côté PROWEB on n'a jamais réussi et les essais n'ont pas été concluants pour l'instant. Jusqu'à présent ça ne fonctionne pas. Donc c'est pour ça que la compta refait une saisie manuelle derrière de tous les frais.

NATHALIE MARQUANT : En fait vous avez raison. Dans les intégrations que l'on fait, il va intégrer le montant global, même si on fait un paramétrage. Donc en fait, on a choisi l'option manuelle. Ça demande plus de temps, mais ça veut dire que chaque note de frais est ressaisie manuellement par catégorie.

Seulement pour que l'on puisse avoir un suivi, grosso modo, si on prend une note de frais d'un élu, on va avoir une sous-catégorie qui va être « hébergement », « repas », « déplacement », c'est en gros ce que vous avez comme sous-catégories. On a aussi la quatrième pour les notes de frais qui pose des problèmes cette année, c'est sur les achats de matériels informatiques. Ça c'est tous les éléments que vous avez, en termes de notes de frais. Sauf que PROWEB ne sait pas faire, il va faire des sous catégories, donc on va bien avoir les sous catégories, par contre après il faut qu'on additionne parce que on a deux options : soit on met une gestion par élu, note de frais et sous-catégories, soit on ne met pas par élu, mais on met uniquement en fonction de « déplacement » « hébergement » « repas ». Le logiciel ne sait pas faire un mixage entre les deux, il fait ou l'un ou l'autre. Donc on a choisi cette année, sur 2022 de faire un paramétrage par élu avec des sous catégories. Mais simplement on fera un retraitement d'autres comptes de résultats ; on retraitera en vous mettant par addition en fonction de l'élu 1/2/3/4, le montant pour chacun. Je ne sais pas si j'ai été très claire ?

Est ce qu'il y a d'autres questions sur le budget de fonctionnement ?

THIERRY BLASCO : Non, on passe à la suite.

BILAN AU 31/12/2021 - CSE UES SUEZ RV ENERGIE							
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENT	NET 2021	NET 2020	PASSIF	MONTANT 2021	MONTANT 2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	15 340	3 894	11 446	3 450	Réserves ASC	163 830	115 587
					RÉSULTAT DE L'EXERCICE ASC	57 694	48 243
					Transfert réserves 10% de l'excédent		
					<b>Total Réserves ASC</b>	<b>221 524</b>	<b>163 830</b>
					Réserves AEP	113 011	88 229
					RÉSULTAT DE L'EXERCICE AEP	20 799	24 782
					Transfert réserves 10% de l'excédent		
					<b>Total Réserves AEP</b>	<b>133 810</b>	<b>113 011</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>15 340</b>	<b>3 894</b>	<b>11 446</b>	<b>3 450</b>	<b>Total Réserves</b>	<b>355 334</b>	<b>276 841</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
Stock	-	-	-	-			
Salariés	-	-	-	-			
Fournisseurs	-	-	-	-			
Dépôt / Caution	-	-	-	-			
Prêts aux salariés	-	-	-	-			
Autres créances	16 211	-	16 211	2 704			
<b>Total Créances</b>	<b>16 211</b>	<b>-</b>	<b>16 211</b>	<b>2 704</b>			
VIREMENTS EN ATTENTE	2 494	-	2 494	-			
PRÉLÈVEMENTS EN ATTENTE	-	-	-	-			
Compte courant AEP CSE RV ENERGIE	79 490	-	79 490	92 747			
Compte courant ASC CSE RV ENERGIE	84 691	-	84 691	95 660			
Banque EX CE MEDITERRANEE	119	-	119	119			
Banque EX CE GRAND OUEST	3 100	-	3 100	3 100			
Livret EX CE GRAND OUEST	439	-	439	439			
Banque EX CE CENTRE OUEST	399	-	399	399			
Livret EX CE CENTRE OUEST	2 021	-	2 021	2 021			
CAISSE AEP CSE RV ENERGIE	20	-	20	20			
<b>Total Trésorerie</b>	<b>172 773</b>	<b>-</b>	<b>172 773</b>	<b>194 805</b>	Salariés	-	-
					Fournisseurs	11 797	26 388
					Autres dettes	-	-
					<b>Total des dettes</b>	<b>11 797</b>	<b>26 388</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>					<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Charges constatées d'avance	24 667	-	24 667	30 118	Produits constatés d'avance	-	-
Produits à recevoir	143 163	-	143 163	79 699	Charges à payer	1 129	7 247
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>167 830</b>	<b>-</b>	<b>167 830</b>	<b>109 817</b>	<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>1 129</b>	<b>7 247</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>372 154</b>	<b>3 894</b>	<b>368 260</b>	<b>310 476</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>368 260</b>	<b>310 476</b>

NATHALIE MARQUANT : Le bilan global des deux budgets, on retrouve donc le total des réserves 355 334€ au 31 décembre 2021, on retrouve en partie ce montant dans la trésorerie, puisque nous sommes sur un bilan au 31 décembre 2021 et qu'effectivement au 31 décembre 2021, on avait un ensemble de créances et de dettes constatées qui correspondent uniquement à un point à date. Et donc la trésorerie au 31 décembre 2021 était de 172 773€. On va voir de toutes façons le détail dans les pages suivantes. Ce que l'on peut simplement dire c'est que la situation financière du CSE est parfaitement équilibrée. Et on n'a pas d'observation à faire là-dessus. On verra le détail des différents postes un peu plus loin. On a un graphique qui explique, puisque vous n'êtes pas des comptables, donc on retrace les tableaux, les états comptables classiques et notamment on fait un schéma réexpliquant que le compte de résultats est bien l'ensemble des charges et des produits de l'exercice qui ont généré un excédent ou un déficit, et cet excédent ou ce déficit est venu s'imputer sur les réserves pour les augmenter ou les diminuer.

Là c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, c'est la différence entre la trésorerie et la réserve au 31 décembre, sachant que cette différence c'est les créances et les dettes et ça permet de déterminer ce que l'on appelle le besoin en fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement est un élément relativement important puisque c'est la part de la réserve qu'il faut garder pour gérer la trésorerie au quotidien – en l'occurrence les 171 115€. Ça tient notamment du décalage de la subvention, on va voir, qui est reçue au début de l'année suivante, et vous payez l'ensemble de vos factures et de vos charges au cours de l'exercice, donc il faut que vous ayez un petit matelas pour gérer cette trésorerie.

Dans les annexes comptables, on a le détail des différents postes de bilan, sachant que l'on a donc essentiellement du matériel de bureau et informatique, des tablettes dont une partie ont été acquises

sur 2021, il y a eu 10 438€ d'acquisition sur 2021. Tout a été amorti et on a une valeur nette comptable de 11 446€.

Il n'y avait pas de stock au 31 décembre puisque vous utilisez MEYCLUB dont vous utilisez le porte-monnaie. Et donc le solde du porte-monnaie au 31 décembre 2021 est de 5 011€, et le solde du porte-monnaie bons mariage, naissance, retraite est de 11 200€, ça correspond à la part qui n'a pas été consommée et qui est constatée chez PROWEB.

**Au niveau de la trésorerie**, on a donc un compte sur les ASC (Actions Sociales Et Culturelles), et un compte sur les AEP (ATTRIBUTION ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES). On a quelques écritures non rapprochées au 31 décembre sur le compte des œuvres sociales. Ça correspond simplement à des opérations qui passent en banque au début 2022. On a aussi travaillé avec Thierry sur cet élément-là – et c'est ce qui a demandé un peu plus de temps – il y a un certain nombre d'éléments cette année qui ont demandé un peu plus de temps que prévu dans la clôture, notamment parce que on avait toujours des comptes ouverts et on était un peu surpris. Et en fait il y en a encore trois qui n'étaient pas clôturés à fin 2021, notamment Méditerranée-GrandOuest. Ensuite on a des comptes prélèvement en attente, ça correspond à des opérations qui passent sur 2022 et sur le budget de fonctionnement, on a encore deux comptes un compte bancaire et un livret sur Centre-Ouest.

**Les produits à recevoir**, c'est le solde des subventions. Donc ça correspond à 117 043€ sur les ASC et 17 870€ sur le fonctionnement et on a les remboursements d'entreprise dont on parlait tout à l'heure – les 8 250€ donc pour les PV – qui ont été provisionnés.

**Les charges constatées d'avance**, c'est uniquement la partie contrat PROWEB, puisqu'effectivement c'est un contrat de plusieurs années et la partie 2022/2023 pour l'instant sont sur les ASC à 9 440€, sur les AEP à 7 719€ et 1 799€. Il y a l'abonnements pour le logiciel notes de frais - 934€, une facture qui a été payée fin décembre 2021 qui correspond au premier trimestre 2022 et ensuite l'abonnement de l'avocat qui est à cheval sur deux exercices.

On retrouve le tableau des réserves, qui est obligatoire. Des dettes – c'est uniquement la facture de PROWEB pour paramétrage licence MEYCLUB – 11 797€, ça va de pair avec les charges constatées d'avance puisque on enregistre la facture en globalité sur PROWEB, et ensuite on impute tous les ans, les charges constatées d'avance.

**Les charges à payer**, c'est l'achat d'ordinateur élu qui a été acheté en 2021, mais réglé en 2022 – 1 129€, notamment en notes de frais.

Et ce tableau de **ressources** qui correspond à l'ensemble des ressources dont dispose le CSE au 31 décembre, 625 766€, montant que l'on retrouve dans l'attestation du départ.

On n'a pas de contribution en nature, de convention passée ou de mise à disposition par l'entreprise ou de convention passée avec des tiers extérieurs ou des élus, puisque du coup on pourrait avoir effectivement des liens, notamment avec une entreprise extérieure. Et de ce fait on a uniquement une mention légale, puisque on rappelle que l'entreprise met à disposition un local et le matériel nécessaire à l'exercice du mandat des élus conformément au code du travail.

**En termes d'engagement**. Le CSE n'a pas pris d'engagement de caution de prêt ou de garantie.

**Et les transactions significatives**. Je vous rappelle ce sont les montants les plus importants faits avec les prestataires extérieurs, dans le cadre d'intérêt justement, s'il y a des conventions qui ont été établies notamment on pourrait prendre exemple s'il y avait effectivement un élu qui soit propriétaire d'une entreprise avec laquelle travaille le CSE, on serait obligé de le mentionner dans les transactions significatives.

Et je vous rappelle que vous n'êtes pas soumis à la commission des marchés parce que vous n'êtes pas dans le seuil des commissariats aux comptes. Voilà pour le rapport d'arrêté des comptes. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ou des commentaires ?

BELLA ZISÈRE : Pas de commentaire dans la salle. Si pas de question, on peut passer à la partie suivante de l'ordre du jour sur le quitus, si tout le monde est d'accord ?

THIERRY BLASCO : On peut libérer madame Marquant d'abord si on a terminé le point.

BELLA ZISÈRE : Tout à fait. Madame Marquant, merci beaucoup pour ce topo comme toujours détaillé. Nous pour la partie Direction, nous n'avons pas non plus de question ni de commentaires, tout paraît conforme. Comme tous les ans, on se poserait toujours les mêmes questions de comment épuiser un jour le budget de fonctionnement, mais ça n'est pas de notre responsabilité. Et pour les ASC, l'année covid n'a pas aidé par les confinements successifs et les fermetures.

MIKAËL HENNETON : Pour bien comprendre sur les ASC, et sur l'année 2021 et 2022, le CSE a fait évoluer son offre sur lequel un certain nombre de risques économiques sont pris quand même, sur la mise en place de bungalows. Le budget évolue, ça n'est pas une cagnotte de bières sur l'ASC. Ça n'est pas son rôle.

THIERRY BLASCO : C'était plus sur le fonctionnement.

MIKAËL HENNETON : Les deux ont été dit, ASC et AEP.

BELLA ZISÈRE : En fait sur l'ASC, je n'ai pas de question, encore une fois. L'année où il y avait des confinements successifs et les lieux de spectacles et de vacances étant fermés, je pense que c'est difficile de dépasser le budget.

NATHALIE MARQUANT : Je vous souhaite une bonne fin de réunion.

BELLA ZISÈRE : Merci beaucoup.

## [2.Approbation et quitus de la gestion des comptes des budgets Attribution économique et Professionnel \(AEP\) et des Activités Sociales et Culturelles \(ASC\) de 2021 du comité social et économique de SUEZ RV Energie](#)

BELLA ZISÈRE : On passe à l'approbation et quitus de la gestion de compte. On vous laisse vous positionner sur ce sujet comme vous le faites habituellement.

THIERRY BLASCO : On procède à un vote à mains levées.

DENIS ROBINET : Je voudrais faire une déclaration si vous le permettez. *Concernant les comptes, les élus CGT au CSE vont s'abstenir. On ne remet nullement en question la sincérité des comptes, bien au contraire, mais simplement sur le fait de la remise tardive des documents.*

Vote à main levée :

pour 5

Abstention : 4

Défavorable : 0

BELLA ZISÈRE :

*Le CSE approuve le quitus à la majorité des membres présents dans la salle ou en TEAMS.*

S'il n'y a pas d'autres questions, suggestions, considérations, on peut clôturer cette réunion extraordinaire, en vous remerciant de votre présence. Rendez-vous le 13 juillet. La réunion du 13 juillet se fera potentiellement en TEAMS et la réunion du 31 août en présentiel. A confirmer par la Direction.

La séance est clôturée à 13h45

*Pour le comité social et économique Le secrétaire : M. Mikaël Henneton*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mikaël Henneton', with a long horizontal stroke extending to the right.